

Nombre de membres	16
Membres présents	10
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	0



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 8 février 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-03

OBJET : PARCOURS MARQUE EMPLOYEUR TERRITORIALISÉ ET COLLECTIF - LETTRE DE CADRAGE

Monsieur le Président informe le Parcours Marque Employeur Territorialisé de la Région Nouvelle-Aquitaine propose un accompagnement mené conjointement auprès d'une grappe d'entreprises industrielles dans le développement de leur marque employeur mais aussi auprès du territoire de projet pour mener une démarche collective de réflexion entre entreprises, élus locaux et acteurs du territoire, sur le sujet global de l'attractivité territoriale.

Il rappelle que l'attractivité du territoire constitue une des trois orientations stratégiques du projet de territoire 2021-2026. Celle-ci répond à plusieurs enjeux de développement territorial, de l'accueil de nouveaux collaborateurs, de leur capacité de se loger, accéder à un niveau de services suffisant et/ou à bénéficier d'un cadre de vie dans lequel les personnes se projettent à long terme.

Grâce à une ingénierie dédiée à l'animation du développement économique du territoire, l'accompagnement des porteurs de projet, l'appui des collectivités dans leurs projets économiques, la création et mise en œuvre de dispositifs d'aide nécessaires au développement des entreprises, l'animation d'actions collectives permettant la coopération entre acteurs publics et acteurs privés sont autant de missions portées par le PETR, en étroite collaboration, avec notamment la Région Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Président rappelle que le parcours Marque Employeur Territorialisé a pour but d'aider les entreprises à identifier leurs forces et leurs axes d'amélioration en matière de recrutement et de fidélisation des salariés. Il offre des outils et une méthode pour renforcer l'attractivité de l'entreprise, en lien étroit avec le territoire.

Une coopération entre entreprises et collectivités pour travailler sur les facteurs de l'attractivité du territoire est donc nécessaire.

En novembre 2023, le PETR et les communautés de communes ont organisé une réunion de présentation du parcours en présence d'une dizaine d'entreprises industrielles du territoire.

Aujourd'hui, trois entreprises du territoire se sont engagées dans ce parcours avec le PETR et les 3 communautés de communes à leurs côtés.

Pour le territoire, cet engagement se formalise dans une lettre de cadrage entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire Monts et Barrages. Outre la présentation du parcours et le rappel des éléments de contexte, cette lettre de cadrage précise :

▪ **Les objectifs poursuivis par le territoire Monts et Barrages :**

- Permettre aux entreprises candidates d'améliorer leur attractivité en travaillant sur la qualité de vie au travail, l'accueil et la fidélisation de nouveaux collaborateurs, etc.
- Permettre aux collectivités d'améliorer les facteurs d'attractivité du territoire en travaillant sur le cadre de vie, l'habitat, l'offre de services, etc.
- Initier une coopération « public-privé » (entreprises, collectivités territoriales, PETR, acteurs de l'ESS, acteurs de l'emploi etc.) contribuant à l'attractivité du territoire et basée sur les principes de l'économie de la coopération
- Réaliser une mise en commun avec le programme mis en œuvre avec les acteurs du lien social sur la responsabilité territoriale des entreprises de l'ESS dans une logique de décloisonnement et afin de permettre à l'ensemble des acteurs économiques du territoire de s'approprier cette notion.

▪ **Les rôles de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire Monts et Barrages :**

- Rôle de la Région : mobilisation de ses partenaires (l'ARACT et les Ateliers des devenirs) auprès des entreprises et son ingénierie (services sectoriels du Pôle Développement Économie et Environnemental, Pôle Formation et Emploi et du Pôle DATAR) ainsi que celle d'ADI NA, en co-pilotage et co-animation avec l'ingénierie du territoire, des temps de travail collectifs.
- Rôle du territoire : mobilisation des élus locaux, de l'ingénierie des EPCI et du PETR et mobilisation de fonds pour répondre aux enjeux qui seront collectivement identifiés. Une véritable coopération public-privé est attendue pour permettre l'atteinte des objectifs.

▪ **La gouvernance du parcours :**

- une instance de pilotage politique du parcours ayant pour rôles d'acter les chantiers prioritaires identifiés à l'issue de la phase de séminaires et d'assurer le suivi du parcours.
Sa composition : le Bureau syndical du PETR et les Présidents des 3 EPCI
- une équipe projet ayant pour rôles de suivre le parcours (état d'avancement des étapes d'accompagnement des entreprises et des étapes de la branche territoire et animer les temps de travail en séminaire.
Sa composition : représentants des services sectoriels régionaux, de l'ARACT, de l'ADI, des services du PETR, des Chefs de projet ORT et de toute personne dont la compétence technique pourra être utile au parcours.

▪ **Le phasage et le calendrier :**

- le phasage est le suivant :
 - 1- Autodiagnostic territorial : état des lieux des stratégies des EPCI en matière d'attractivité et des actions, services qui y contribuent.
 - 2- Réunion de lancement du parcours : mobilisation des entreprises et des élus et techniciens du PETR et des EPCI.
 - 3- Premier séminaire partenarial ayant pour objectif de **générer les chantiers clés** à mettre en œuvre pour attirer et pérenniser les populations sur le territoire, et **amorcer une dynamique partenariale** entre les acteurs publics/privés du territoire.
 - 4- Deuxième séminaire partenarial ayant pour objectif **d'approfondir la mise en œuvre des chantiers clés** ressortis des diagnostics de situation des entreprises et du premier séminaire ; approfondir les étapes de mise en œuvre des chantiers clés, établir les étapes de mise en œuvre opérationnelle des chantiers clés, formaliser l'engagement de chacun.
 - 5- Séminaire épilogue : restitution du travail mené dans le cadre du parcours.
- le calendrier est indicatif mais s'étale sur une période de 6 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la lettre de cadrage proposée.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

